

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Au moment où une commission spéciale étudie par ordre du gouvernement la question de l'immigration, nous croyons utile d'enregistrer les opinions diverses qui se produisent à ce sujet. On lira donc avec intérêt l'article suivant de la *Gazette (russe) de Saint-Petersbourg* :

« L'impossibilité presque absolue où se trouvent les Européens et les émigrants américains de supporter les fatigues du travail sous le ciel brûlant des tropiques démontre clairement que les régions tropicales doivent être le patrimoine exclusif de la race noire et de la race jaune. La première est déjà établie dans les contrées de l'Afrique situées près de l'Equateur.

» Les régions de l'Asie placées sous les latitudes tropicales sont peuplées d'Hindous ou de Chinois. En Amérique, où la race indigène a disparu, grâce à la cruauté des premiers conquérants, le besoin toujours croissant de bras pour cultiver la le sol a forcé de recourir d'abord à l'introduction des nègres travailleurs, et ensuite à la traite. Ce dernier système est odieux, parce qu'il n'est en réalité que l'exploitation sans limites et sans pitié d'un peuple par un autre, parce qu'il est la restauration anti-chrétienne de l'esclavage. Mais nous devons faire observer que si le rapprochement des races européennes et nègres pouvait s'opérer dans des conditions différentes de celles que crée la traite, et humainement et politiquement avouables, le transport des nègres en Amérique serait infiniment plus avantageux pour la race noire que pour la race blanche.

» L'expérience a démontré que la race noire, malgré toute sa vitalité, malgré la faculté qu'elle possède de se multiplier dans les conditions les plus pénibles et les plus défavorables, n'est pas susceptible de s'élever par ses propres forces : en religion, au-dessus du fétichisme, et, en ce qui concerne la vie politique, au-dessus de la barbarie. D'autre part, nous savons que cette race, rapprochée de la civilisation européenne, même par l'odieux intermédiaire de l'esclavage,

ne tarde pas à développer ses facultés engourdies, et souvent même, dans la personne de ses représentants, atteint à une hauteur morale qui l'élève au niveau de ses initiateurs. Mais il se rencontre ici une condition indispensable. Elle a besoin d'initiateurs. Elle ne peut s'assimiler la civilisation par ses propres moyens. Cette œuvre appartient en propre à la race européenne.

» Le même fait vient à l'appui des assertions que nous énonçons ici ; et personne ne songera à nous contredire sur ce point. Ceci une fois admis, n'est-il pas évident que l'introduction de la race noire dans les pays où l'esclavage est aboli, aura une influence bienfaisante, non-seulement pour le travail local, mais encore pour les nègres eux-mêmes qui, échappés à la tyrannie de leurs princes, seront appelés à d'autres conditions d'existence.

» Placés sous la sauvegarde des lois, recevant pour leurs travaux une juste rémunération, ils verront peu à peu leurs mœurs et leurs habitudes se modifier, et, dès la seconde génération, ils subiront une véritable transformation. Tandis que le nègre d'Afrique est un sauvage dans l'échelle morale presque au niveau de la brute, le nègre créole est déjà un être demi-civilisé. Et ce résultat est d'autant plus remarquable que l'on ne peut pas dire que jusqu'à présent, quelqu'un se soit sérieusement occupé de l'éducation morale de cette race. Il appartient à notre époque de résoudre cet important problème, de déterminer la forme et les conditions dans lesquelles les races qui peuplent le globe peuvent opérer leur rapprochement et leur union sans tiraillements et sans conflits. Ce problème reste encore sans solution en ce qui concerne les Turcs d'Europe, qui pendant quatre siècles, ont menacé la chrétienté et qui se trouvent menacés à leur tour. Il demeure sans solution en ce qui concerne les Hindous, qui s'efforcent actuellement de secouer le joug de l'Angleterre. Il reste encore à résoudre vis-à-vis des Chinois, qui ne semblent nullement disposés à incliner la tête devant la supériorité de l'Europe.

» Pour ce qui regarde les nègres, ce problème

est plus rapproché de sa solution, attendu que, comme nous l'avons dit dans un article précédent, l'Europe entoure le continent africain de ses comptoirs commerciaux, parce qu'elle a déjà installé en Amérique des hommes, il est vrai, esclaves au début, mais que la liberté est venue ensuite appeler à une nouvelle vie, et enfin parce que de notre temps l'immigration des nègres dans les contrées où l'esclavage est aboli peut s'opérer dans des vues d'amélioration et de progrès où ils sont les premiers intéressés.

» Si l'on considère la question à ce point de vue, on est forcé de formuler la conclusion suivante : L'immigration des nègres doit s'accomplir ouvertement, sous le contrôle des gouvernements et la protection de mesures intelligentes destinées à assurer le sort de l'immigrant.

Des dépêches télégraphiques de Malte annoncent l'arrivée de la maille de Calcutta, du 24 octobre, qui apporte aussi des nouvelles de la Chine.

Ces avis portent que les commissaires du gouvernement impérial venaient d'arriver à Shanghai pour arranger l'affaire des tarifs et régler d'autres points laissés en suspens par le dernier traité. A Canton, les affaires étaient toujours arrêtées ; mais les symptômes politiques avaient pris un caractère plus pacifique. (Constitutionnel.)

La *Gazette des Postes*, de Vienne, fait les réflexions suivantes au sujet des projets de l'Angleterre concernant les îles Ioniennes :

« Si les bruits qui se rattachent à la mission de M. Gladstone, dans les îles Ioniennes, sont fondés, nous aurons sous peu une nouvelle question européenne. La position de l'Angleterre, dans les îles Ioniennes, est placée sous la garantie des traités de Vienne, et si l'Angleterre a le droit d'abandonner purement et simplement son protectorat, il lui faut l'assentiment des puissances signataires du traité de Vienne pour disposer de ces îles, en tout ou en partie en faveur d'un tiers. Avant de quitter Vienne, M. Gladstone a eu plusieurs conférences avec le comte Buol, qui, probablement, ne lui a pas laissé

FEUILLETON

LA FIANCÉE DU CONSCRIT.

(Suite et fin).

Les nouveaux venus firent diversion aux pensées des deux femmes.

— Prépare tes ajustements, dit Jeanneton, qui dans le mariage avait retrempé son caractère jovial.

— Pour quelle cérémonie ?

— Dame, ça s'dit d'soi-même.

En effet, l'ample rondour de Jeanneton indiquait que dans le village il y aurait bientôt un baptême.

— Tu vas avoir un enfant ? soupira Madeleine.

— J'espérons ben, sauf vot' respect, en..., fit observer Petit-Jean, toujours facétieux et spirituel.

Cette gaillardise valut au loustic mari une bonne taloche sur l'épaule.

Après le départ de ce couple bien portant, la figure de Madeleine s'éclaircit. Elle se mit à genoux devant la fermière, et lui pressant les mains.

— Mère, dit-elle, quel jour sommes-nous ?

— Le premier novembre.

— Est-ce que cela ne vous dit rien ?

— Je ne sais...

— Ce quantième nous dit qu'il y a bientôt sept ans

que Pierre est parti. Sept ans, ma mère ! Et je croirais que c'est hier, tant il m'a semblé que les années passées loin de lui ne devaient pas compter. Eh bien, bonne mère, préparez vos ajustements, vos affiquets, comme dit Jeanneton, votre fille se marie ! N'est-ce pas, bonne mère, vous me pardonnerez mon chagrin passé, quand vous serez heureuse de mon bonheur ?

Les sept ans sont écoulés ; Pierre n'est pas revenu.

Quelque temps encore, le père Robin, passant devant la porte, répétait son souhait de prédilection :

— A quand la noce ? Je ne veux pas mourir sans vous avoir fait danser.

Comme les vieillards ne s'aperçoivent pas que tout vieillit, l'honnête violoniste ne comprenait pas la douloureuse ironie de ses paroles.

Hélas, le père Robin mourut sans avoir fait danser Madeleine.

Le temps marchait toujours, mais le facteur ne ressemblait pas au temps. Il était souvent en retard de cinq ou six heures ; selon qu'il faisait de la pluie ou du verglas.

Il était écrit sur la boîte aux lettres que la distribution devait se faire à l'heure où l'on mange la soupe. Heureusement qu'à Z., on mangeait la soupe quatre fois par jour ; autrement que fût-il arrivé, s'il eût fallu se conformer à l'ordonnance postale ?

Bientôt, on ne reçut les dépêches qu'au soleil couchant ; et même, il arriva au messager de n'arriver que le lendemain, jusqu'au moment où il n'arriva plus. Il fut remplacé par un jeune homme qui faisait son service militairement, qui lisait comme un maître d'école, et écrivait comme un notaire. On eut bien de la peine à s'y habituer.

Enfin, le temps, qui emporte tout, emporta jusqu'au vieux prêtre confidant de Madeleine. Il vint à sa place un grand homme blond à qui Madeleine n'osa dire que ses péchés.

Chose terrible ! Le temps prit aussi la mère Mathurin. Voilà Madeleine seule au monde. Ils sont morts, ceux qui ont vécu quand elle se sentait vivre. La nouvelle génération, elle ne la connaît pas. C'était comme dans la *Belle au bois dormant* ; tout ce qui entourait la princesse s'endormit avec elle.

Ainsi, pendant cette espèce de douloureux sommeil que causa chez Madeleine l'absence de Pierre, le monde, pour la pauvre fille, resta dans le néant. Madeleine ne se rappela que ceux qui vivaient avec son fiancé. Au départ de Pierre, tout s'était endormi, et Pierre seul pouvait tout réveiller.

V.

Trente ans après l'histoire que je viens de raconter, le hameau de Z. avait si bien suivi ce précepte de l'écri-

de doutes sur l'opinion du cabinet autrichien à cet égard. »

Nous avons des nouvelles d'Alger jusqu'au 23 novembre. Nous lisons dans l'*Akhbar* :

« Une partie des tribus des Oued-Kébir, Ouled-Agdani, Ouled-Ali et quelques autres, ont attaqué le caïd Ben-Réan, et il s'en est suivi un combat sérieux. »

» Promptement averti, le général de division Gastu, commandant la province de Constantine, a pris les dispositions pour châtier les rebelles.

» A mesure que les populations quittent le littoral pour se porter vers l'intérieur, les divers petits centres qu'il renferme éprouvent des besoins plus étendus. C'est pour répondre au premier de ces besoins, celui qu'enfante la religion, que les églises de l'Alma, de Beni-Mened, d'Ain-Taya, de la Chiffa, de Castiglione et de Rivet, vont être mises en adjudication. Cette nature d'exigences locales prouve surabondamment en quel état de progrès se trouve actuellement la colonisation chrétienne de ces jeunes localités.

» Les toits aigus de ces petites cures vont donc élever partout, au-dessus de la plaine, leur poétique croix de fer, et le tintement de la cloche du soir y viendra rappeler au colon le clocheton gothique de son hameau dans la patrie absente. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 26 novembre. — La *Correspondencia autografa* annonce que la promotion de deux officiers de la marine ayant été proposée par le ministre de ce département, M. Quesada, sans que cette promotion eût été portée à la connaissance du conseil, le général O'Donnell a cru devoir donner sa démission. La reine, en des termes affectueux, a refusé d'accepter cette démission.

La *Gazette* d'aujourd'hui publie la démission acceptée du ministre de la marine, M. Quesada. Le général O'Donnell est investi *ad intérim*, du ministère de la marine.

Marseille, 27 novembre. — Des dépêches de Tourane, portant la date du 24 septembre, annoncent que les troupes françaises et espagnoles, continuant leurs opérations contre les Cochinchinois, ont pris la ville de Jouron et les forts de Jeupon, ainsi que deux cents canons. Les pertes de l'ennemi ont été considérables. Il concentrait, dit-on, cent mille hommes autour de la capitale, mais la résistance se montrait faible jusqu'ici.

Des actes de barbarie ont été commis par les Cochinchinois sur la personne de deux Français, qui se sont laissé surprendre.

La souscription pour l'isthme de Suez marche très-bien et dépasse toutes les prévisions. — Havas.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE. — On écrit de Berlin, le 26 novembre, à la correspondance Havas :

« Il règne un profond mécontentement dans les rangs du parti féodal, non-seulement à cause du résultat des élections qui a éloigné de la chambre les chefs de ce parti, mais aussi de la direction générale que prend la politique du ministère, qui paraît

devoir mettre en pratique les promesses religieuses et politiques de la constitution. Ce parti se cramponne maintenant, avec la persistance qu'on lui connaît, à tout objet qui peut lui être utile, et recommence, suivant son système, à répandre des bruits inquiétants. On peut juger de sa manière d'agir, par l'extrait infidèle et incomplet qu'un de ses organes, la *Gazette de Beslau*, avait donné de l'allocation du prince-régent au conseil des ministres. En même temps, on savait provoquer et exploiter parfaitement les décrets peu intelligibles de M. Flottwell, et on insinuait que l'agitation du pays allait mettre le gouvernement aux mains des démocrates, pour faire retomber le pays dans les désordre de 1848.

» Par ces moyens, on cherchait à intimider les esprits et notamment à inspirer au régent de la défiance sur la portée du mouvement actuel. Heureusement, le parti féodal a été battu; les élections se sont faites dans un ordre parfait, les démocrates ont soutenu le ministère et déclaré ouvertement qu'ils ne voulaient pas sortir de la constitution. Toute défiance a donc disparu dans les hautes régions du gouvernement, et l'allocation du prince aux ministres, fidèlement publiée, a pleinement rassuré et satisfait la population. »

COMPAGNIE UNIVERSELLE

du

CANAL MARITIME DE SUEZ,

Fondée par décret de S. A. le Vice-Roi d'Egypte.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Le capital de la Compagnie est fixé à 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 fr.

Les titres au porteur seront délivrés dans les trois mois qui suivront la clôture de la souscription.

Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 francs par action.

Le second versement, de 150 francs par action, devra être effectué après la publication de l'avis de répartition.

Pendant la durée des travaux, et à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées jouiront d'un intérêt de 5 % l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant deux ans.

Des propositions signées, avec dépôt de cautionnement, établissent que la compagnie pourra faire exécuter tous les travaux au-dessous du devis de la commission internationale.

La souscription générale sera centralisée à Paris. Les sommes en provenant seront versées à la Banque de France. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

La souscription sera close le 30 NOVEMBRE.

Les souscriptions sont reçues :

A Paris, dans les bureaux de la Compagnie, place Vendôme, 16;

Dans les départements et à l'étranger, chez MM. les banquiers et correspondants de la Compagnie.

P.-S. — La souscription restera ouverte le dimanche 28, de dix heures à trois heures et sera close le 30 à minuit. (586)

COMPAGNIE UNIVERSELLE

DU CANAL MARITIME DE SUEZ.

AVIS. — Les personnes qui désireraient entreprendre tout ou partie des travaux du canal maritime de Suez, conformément aux projets et devis arrêtés par la commission internationale dans son rapport publié en décembre 1856, devront présenter leurs propositions avant le 15 décembre prochain à l'administration centrale, place Vendôme, n° 16, à Paris.

FAITS DIVERS.

On croit que le *Moniteur* publiera demain la composition du grand conseil supérieur, chargé d'examiner les principales mesures à adopter pour l'administration de l'Algérie et de nos colonies. Ce grand conseil serait composé de 23 membres, parmi lesquels figurent : MM. le général de Béville, aide-de-camp de l'Empereur, le duc de Valmy, Michel Chevalier, Leplay, Blondel, Langlois, de Vuitry, E. de Girardin, duc de Padoue, docteur Michel Lévy, général Trochu, Prosper de Chasseloup-Labat, Paul Fouché et Barbaroux.

— Les funérailles du comte Boulay de la Meurthe, ancien vice-président de la république et sénateur, viennent d'avoir lieu à Saint-Sulpice, avec une pompe et au milieu d'un concours d'illustrations dignes du noble caractère que la France vient de perdre. Dès dix heures et demie, tout un monde de grands dignitaires et d'illustrations se réunissaient à la maison mortuaire, rue de Vaugirard, à l'angle de la rue Bonaparte.

— Les obsèques de M. le général Ardant ont eu lieu samedi à l'église de la Madeleine, au milieu d'un grand concours de monde. Parmi les assistants, on remarquait un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée.

— On va proclamant partout que l'or est le roi de notre époque; ne serait-il pas juste de dire que c'est le fer qui règne maintenant en souverain sur notre globe? En effet, nous couchons sur des lits de fer, nous voyageons sur des chemins de fer, nous écrivons avec des plumes de fer, nous nous asseyons sur des bancs et des chaises de fer dans nos jardins; les combles de nos grands édifices sont en fer; les ponts de nos fleuves sont en fer; la carène de nos vaisseaux est en fer; bientôt nos guérets ne seront plus labourés que par des charrues tout en fer; l'électricité, ce capricieux fluide dont nous avons fait notre secrétaire extraordinaire, écrit notre correspondance au moyen du fil de fer; nos dames mêmes, qui l'aurait jamais cru?... portent des jupes de fer!!! Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les nouvelles transformations de ce métal. Notre tempérament seul n'est pas de fer; espérons pourtant que les mille et une préparations ferrugineuses dont la pharmacopée moderne s'est enrichie, de concert avec les chaînes et les buses en fer galvanisés, finiront par obtenir son heureuse transformation.

— Nous avons assisté hier, dans le manège du Tattersall, à des expériences faites sur une nouvelle méthode de diriger les chevaux attelés, qui, nous le croyons, pourrait bien être appelée à faire révolution dans la manière employée jusqu'à ce jour.

ture : croissez et multipliez, qu'il était devenu une petite ville.

Cette magnifique transformation faisait, par une belle soirée d'automne, le sujet de la conversation de deux hommes attablés dans une auberge... Que dis-je? une auberge! On voyait, moulé en lettres d'or sur la porte : *Hôtel des Princes*.

— Quelle est cette maison, d'un si bel aspect, située à côté du presbytère?

— C'est la maison de l'instituteur.

— Vous avez un instituteur?

— Comment donc! dit le convive surpris qu'on pût soupçonner la ville de Z. de manquer d'instituteur.

— Et, sur la place Royale, quel est ce monument?

— La mairie.

— Vous avez une mairie?

— Cela va sans dire.

— En passant dans la Grand-Rue, j'ai vu aussi un commencement de bâtisse...

— Ah, oui, le théâtre!

— Vous construisez un théâtre!

Cette fois, l'étonnement de l'interlocuteur fut à son comble, et n'eut d'égal que la surprise de l'interrogé qui semblait dire : D'où sortez-vous donc, pour trouver extraordinaire que la ville de Z. possède une école, une mairie, voire même une salle de spectacle?

Mais l'étranger ne remarquait pas la physionomie de

son partner et semblait plonger dans ses souvenirs.

— Comme tout change, disait-il. Oh, ne revoyez jamais ce que vous avez quitté. Car vous le trouvez... considérablement augmenté et embelli.

Cet étranger portait une longue barbe blanche; sa taille était haute et droite. Un teint bronzé et des rides profondes donnaient à sa figure un caractère remarquable. Il pouvait avoir cinquante ans; mais usé par les fatigues ou les chagrins, il était déjà ce qu'on appelle un beau vieillard. Il était vêtu d'une capote grise, et portait à la main un bâton qui l'aiderait à se soutenir, car il semblait harrassé.

Pour arriver dans la ville de Z., à l'*Hôtel des Princes*, il avait fait plusieurs lieues à pied, Z., malgré son extrême civilisation, ne possédant encore ni messagerie, ni chemin de fer.

Le voyageur, après s'être extasié sur les embellissements de la ville, continua d'interroger le citadin, qu'à ses allures on pouvait prendre pour un fermier.

— Qu'est devenu le père Robin?

— Vous me parlez de longtemps. Il ya bien vingt ans que sa musique est enterrée avec lui, le pauvre brave homme. Aujourd'hui, nous avons un élève du conservatoire.

— Et Madeleine?

— Madeleine attend son prétendu.

— Madeleine... la belle Madeleine? Elle a dû faire un

bon mariage?

— Madeleine attend son prétendu!

— Madeleine, la fille du fermier Mathurin?

— Elle attend son prétendu.

La figure de l'étranger prit une singulière expression.

— Ah! ça, vous connaissez donc le pays?... dit le fermier; pourtant, je ne vous y ai jamais vu.

— Et moi je vous connais; vous êtes Petit-Jean.

Le voyageur se leva, laissant le mari de Jeanneton ébahi.

En effet, dans cet homme éduqué, *embourgeoisé*, il semblait difficile de reconnaître Petit-Jean qui avait progressé comme son village.

Une femme est assise près d'une cheminée sans feu. Sa taille est haute, un peu courbée. Son teint est d'une belle couleur d'ivoire jauni, et sa chevelure soyeuse est blanche comme la neige. La tête penchée, elle regarde sans voir.

Un homme paraît, l'homme au bâton et à la capote grise.

La femme se lève soudain et s'écrie :

— Pierre!

Dans cette femme, dont la taille noble s'était redressée, dont la figure était illuminée par une sublime inspiration, il était facile de reconnaître la belle Madeleine.

Le militaire fit sa confession à dater de l'époque où

Ce moyen de direction, qui en même temps en est un de domptage, consiste en une muselière à laquelle s'adaptent les rênes, passant dans un système de moufle dont le point d'appui est fixé à la croupière du cheval. Les rênes, dans les mains du conducteur, lui permettent d'agir de la même façon qu'avec la bride; seulement l'action, au lieu d'opérer sur les barres de l'animal, comme avec la bride ordinaire, fonctionne sur le museau, comme le fait le caveçon; mais au lieu de frapper cruellement sur le nez du cheval comme le fait le caveçon, le système des moufles agit avec une grande puissance, mais sans secousses douloureuses, et les rênes placées de chaque côté de la muselière permettent d'imprimer avec une grande précision une direction au cheval. De plus, le point d'appui qui se trouve à l'arrière-main du cheval, le ramène toujours dans son parfait équilibre. Ce système, d'une grande simplicité du reste, s'adapte sans difficulté à tous les attelages et n'a rien de désagréable à l'œil.

Dans les diverses épreuves qui ont eu lieu devant nous, ce mode de direction a été employé sur des chevaux neufs, sur des chevaux rétifs ou difficiles à mener, et sur des chevaux s'emportant toujours. Les épreuves ont été très satisfaisantes; les chevaux ont obéi facilement à tous les changements de direction qui leur ont été imposés, ont bien exécuté les circuits qu'on leur a fait faire, et ont été remis sans difficultés.

M. Monnier, créateur de ce système, est un élève des environs de Caen; il avait déjà démontré sa méthode devant les officiers de remonte de cette ville, qui l'ont favorablement accueillie, et, à Paris, les personnes compétentes l'ont aussi approuvée.

Du reste, les expériences continuent tous les jours, vers deux heures, au Tattersall, et nous engageons beaucoup à y assister toutes les personnes qui s'intéressent à la bonne direction des attelages.

La messe que M. Malibran devait faire chanter, le 1^{er} décembre, dans l'église de Nantilly, est ajournée.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

AGRICULTURE.

On lit dans le *Journal de l'Oise* :

L'ouvrage si remarquable de M. Louis Gossin, après avoir occupé les principaux organes de la presse française (1), attire maintenant l'attention des étrangers. Nous nous faisons un plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce qu'on en pense dans les deux pays où l'on s'occupe le plus d'agriculture, en Angleterre et en Belgique.

Une revue hebdomadaire, le *Saturday Review* (la Revue du Samedi), consacre à cet ouvrage un article dans lequel il le déclare *sans rival* en Angleterre. Il est vrai qu'on y trouve sur la partie théorique quelques appréciations moins flatteuses. Dans la première partie du travail, M. Gossin rappelant les services rendus à l'agriculture par le clergé et

(1) Voir le *Moniteur universel* du 20 octobre, le *Journal des Débats*, la *Presse*, l'*Univers*, le *Pays*, le *Journal de l'Agriculture pratique*, l'*Echo agricole*, le *Moniteur des Comices*, l'*Union*, l'*Illustration*, la *Gazette de France*, le *Messenger de la Charité*, etc., etc.

ses lettres avaient cessé de parvenir. Il avait été fait prisonnier par les Russes. La fille de son geôlier s'était beaucoup intéressée à lui, et lui, par reconnaissance, s'était un peu intéressé à elle. Cette fille avait favorisé sa fuite, et s'était enfiée avec lui. Naturellement, il avait fallu associer leurs existences. A mesure que Pierre oubliait Madeleine, il se figurait que Madeleine l'oubliait. C'est une de ces raisons qu'on se donne quand on a tort.

— Madeleine est jeune, belle, riche... bien d'autres ont dû s'offrir pour la consoler; elle doit être mariée.

Et Pierre se maria.

Devenu veuf, il avait désiré revoir sa patrie avant de mourir.

Pierre n'était pas un lâche, c'était un honnête homme comme il y en a tant.

Madeleine lui avait voué un de ces amours que beaucoup ne comprennent pas... il ne l'avait pas compris.

Après trente ans d'absence, il revenait vieux, pauvre, blessé; mais Madeleine se réjouit et remercia le bon Dieu qui, de l'existence, lui gardait la plus belle part, le dévouement.

ADELE ESQUIROS.

(Bulletin de la Société des Gens de Lettres.)

les ordres religieux, il n'est pas étonnant que l'Angleterre protestante la juge avec sévérité.

Voici l'article en question :

« On fait mieux en France » : voilà le refrain inévitable de toutes les jérémiades qui s'élèvent sur le moindre défaut que l'on signale dans notre pays. Nous étions certainement bien loin de nous douter que l'un des cas, en petit nombre, où ce refrain pourrait s'appliquer avec une certaine justice, se rencontrerait précisément au sujet d'une certaine branche d'industrie dans laquelle notre supériorité sur nos voisins a été rarement contestée.

Nous voulons parler de la publication d'un magnifique traité, — nous pourrions même, sans hyperbole, l'appeler une encyclopédie — sur l'agriculture française; traité qui est assurément *sans rival* dans la langue anglaise. L'auteur, M. Louis Gossin, professeur à l'*Institut agricole de Beauvais*, n'est pas un simple théoricien : au titre de professeur, il joint celui de cultivateur. Pendant plusieurs années il a été activement occupé aux travaux d'une ferme des Ardennes, qui grâce à son intelligente direction, est devenue une ferme modèle pour le département, après avoir été une des plus mal entretenues. Le cœur et l'âme de M. Gossin ont été employés à poursuivre la perfection d'un art pour lequel il renonça, dans sa jeunesse, à la carrière de la magistrature.

Son ouvrage est divisé en deux parties : la théorie et la pratique. Dans la théorie, qui nous paraît être la plus faible, comme elle est de beaucoup la plus courte, l'agriculture est traitée au point de vue moral, social et religieux. Des banalités qui ne soulevaient pas suffisamment l'attention du lecteur ne doivent pas l'empêcher de continuer sa lecture; cependant nous donnons le conseil de commencer par la deuxième partie. Elle est divisée en cinq sections : Dans la première, par un coup d'œil sur la marche et sur les besoins de la végétation, sur la nature des terres, enfin sur les différentes régions climatiques, l'auteur cherche à déterminer les circonstances naturelles qui influent sur l'agriculture. Dans la deuxième, il passe en revue les principales opérations agricoles : travaux de culture, apport de substances fertilisantes; assainissements, irrigations, etc. Dans la troisième, il examine toutes les plantes cultivées en grand sur le territoire national. La quatrième a pour objet l'économie du bétail et la description des races d'animaux qui intéressent le plus l'agriculture française. La cinquième traite de l'exploitation dans son ensemble, et des divers systèmes agronomiques. Le plan donne la meilleure idée du livre, et ce plan est encore bien au-dessous de l'exécution.

Au mérite de l'édition, s'en joint un autre qui y ajoute beaucoup, c'est — ce qu'aucune description ne saurait remplacer — une série de 225 planches, la plupart dessinées d'après Isidore Bonheur et sa sœur Rosa, plus renommée encore. Ainsi que le lecteur peut bien le penser, les gravures qui portent le nom de ces deux artistes éminents se trouvent dans la section qui parle des animaux français. Nous sommes assez familiarisés avec les caractères des races bovine, chevaline, ovine et porcine répandues en France pour affirmer que les *Bonheur* ont exécuté avec une scrupuleuse fidélité cette partie importante de l'œuvre.

Quant à M. Gossin lui-même, ce n'est que dans quelques-unes de ces revues trimestrielles qu'un critique trouverait assez d'espace pour apprécier tous ses genres de mérites.

Nous espérons que l'accueil qu'il recevra en Angleterre et dans sa patrie, engagera l'auteur à publier un second volume sur l'arboriculture, les volailles, les abeilles, les vers-à-soie et les poissons.

Nous avons donné scrupuleusement l'éloge et la critique. L'effet de cette critique sera certainement d'exciter la curiosité et de faire commencer la lecture de l'ouvrage *par le commencement*, ce qui est plus naturel; peu de lecteurs auront à le regretter.

Voici l'article de l'*Indépendance Belge*. On y trouvera plus de justice dans l'appréciation de la partie théorique :

« Je vous ai annoncé en son temps la publication, par M. Louis Gossin, d'un véritable monument d'agriculture (1). C'est, en même temps qu'un travail de longue haleine comme en faisaient nos anciennes associations religieuses, un véritable chef-d'œuvre typographique, sorti de l'imprimerie J. Claye, qui ne gâte rien à la chose.

L'ouvrage, composé de plus de 400 pages grand

(1) *L'Agriculture française*, principes d'agriculture appliqués aux diverses parties de la France, par M. Louis Gossin, cultivateur, professeur d'agriculture à l'Institut normal agricole de Beauvais, membre du jury de l'Exposition universelle agricole 1856; grand in-4° de 400 pages; ouvrage orné d'une carte agricole de la France et de 225 planches dessinées par Rosa Bonheur, MM. Isidore Bonheur, Rouyer, le frère Mihau, et gravées par MM. Adrien Lavielle et Leblanc. Paris, Lacroix et Baudry, quai Malaquais, 45.

in-4° est disposé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite de l'agriculture considérée au point de vue moral et religieux. Il aborde sur ce terrain les questions les plus brûlantes, les plus intéressantes, et l'on pourrait presque dire les plus à l'ordre du jour depuis moins d'un siècle; je vais plus loin et je dis : celle qui devient de plus en plus l'objet de l'attention des hommes sérieux, qui pensent avec raison que le sol est le plus solide de toutes les bases sur lesquelles doivent reposer ou s'appuyer les principales institutions d'une société.

C'est ainsi que M. Gossin s'occupe avec talent et avec une grande élévation de vues, de l'agriculture dans ses rapports avec la famille, avec la propriété, avec le respect de la propriété, avec la propriété foncière, avec la société et enfin avec l'autorité.

Il étudie ensuite l'importante question de la propriété foncière et de son hérédité.

Abordant les côtés que nous condoyons le plus, il examine les mœurs agricoles, le service salarié et les divers modes de location. Il s'étend avec chaleur et justesse sur les tendances de l'homme à délaissier l'agriculture, et sur l'action de plusieurs religions païennes contre cette tendance.

Cette première et intéressante partie se termine par des chapitres consacrés aux rapports intimes qui existent entre la religion véritable et l'agriculture; aux faits tirés de l'*Histoire sainte* qui peuvent venir à l'appui des opinions de l'auteur; à la protection qui, à son avis, est due à l'agriculture par le gouvernement. Enfin, il aborde, avec autant de verve que d'originalité, ce qu'on appelle le savoir agricole, le savoir pratique, le savoir philosophique ou théorique, la science agricole locale et la science agricole générale.

Cette dernière partie aurait pu servir de préface à la seconde division, intitulée : *L'Agriculture considérée au point de vue pratique*, où l'auteur fait preuve, à chaque page, de tous les savoirs et de toutes les sciences dont l'examen termine la première partie de son ouvrage. C'est assez dire que la partie technique ne le cède en rien à la partie philosophique. On voit que le modeste et savant professeur sait mener de front les travaux de la chaire et ceux des fermes qu'il exploite pour son compte.

Je recommande donc sans hésitation les *Principes de l'Agriculture française*, de M. Gossin, à l'attention des personnes qui veulent des renseignements précis et des conseils sûrs et solides. J'ajouterai que le concours de M^{lle} Rosa Bonheur pour le dessin des 225 planches qui accompagnent le texte mérite d'être cité à tous égards. Il convient de mentionner également, dans la même partie, MM. Isidore Bonheur, Rouyer et le frère Mihau, ainsi que MM. Adrien Lavielle et Leblanc pour les gravures, qui sont entièrement soignées et tout à fait dignes de ce remarquable volume. — Achille Desjardins.

LES PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET, approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, sont reconnues comme le médicament le plus sûr et le plus en vogue pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Pour ne pas être exposé à acheter de la contrefaçon il faut s'assurer que les flacons portent bien le cachet et la signature de Vallet, leur inventeur. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des *Perles d'Ether anti-nerveuses du Dr Clertan*. (180)

Marché de Saumur du 27 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.)	14 57	Graine de colza	26 —
2 ^e qualité, de 74 k.	14 —	— de lin	24 —
Seigle	8 —	Amandes en coques	—
Orge	9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 50	— cassées (50 k.)	60 —
Fèves	11 60	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	26 —	compris le fût	—
— rouges	20 80	1 ^{er} choix 1857.	—
Cire jaune (30 kil)	255 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	53 —	3 ^e (a)	—
— de chenevis	48 —	— de Chinon	90 —
— de lin	49 —	— de Bourgueil	120 —
Paille hors barrière	56 50	Vin blanc des Cot.	—
Foin	104 —	1 ^{re} qualité 1857	—
Lozère (droits com)	105 —	2 ^e (a)	55 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e —	45 —
— de luzerne	50 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 27 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 74 55.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 75.

BOURSE DU 29 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 74 50

4 21/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Remy BODIN, avoué à Saumur.

INTERDICTION.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt novembre mil huit cent cinquante-huit, enregistré et dûment signifié.

Il résulte que M. Ernest Peltier, sans profession, demeurant à Saumur,

A été interdit de l'administration de sa personne et de ses biens, et que M^e Le Blaye, notaire à Saumur, a été nommé administrateur provisoire jusqu'à ce qu'il soit pourvu à la tutelle.

Cette interdiction a été obtenue sur la demande de M^{me} Julie-Lucile Alain, veuve de M. Athanase Peltier, ancien notaire à Saumur, pour laquelle a occupé M^e Bodin, avoué.

Pour extrait certifié conforme.

Saumur, le 29 novembre 1858,

(587) R. BODIN.

Tribunal civil de 1^{re} instance de Segré. — Etudes de M^e DELY, notaire à Angers, et de M^e TERRIEN, avoué à Segré.

VENTE de BIENS DE MINEURS

Situés communes de Châteauneuf-sur-Sarthe, les Rosiers et Brissarthe.

L'adjudication aura lieu, en l'étude de M^e DELY, commis à cet effet, le samedi 18 décembre 1858, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'aux requête, poursuite et diligence de madame Bonne-Marie LE-TOURNEUX DE LA PERRAUDIÈRE, veuve de monsieur Joseph-Charles POULAIN DU MAS, propriétaire, demeurant au château du Mas, commune du Lion-d'Angers;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de monsieur Gaston-Marie POULAIN DU MAS, et de demoiselle Marguerite-Marie POULAIN DU MAS, ses deux enfants mineurs;

En cette qualité poursuivant la vente;

Ayant pour avoué M^e Frédéric TERRIEN, demeurant à Segré;

En présence de monsieur le comte Emmanuel d'ANDIGNÉ DE MAYNEUF, propriétaire, demeurant au château de l'Île-Briant, commune du Lion-d'Angers;

En sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs DU MAS;

En présence encore de :

1^o Monsieur Joseph POULAIN DU MAS, père, propriétaire, demeurant à Angers, co-proprétaire indivis pour une portion en nu-proprété;

2^o Et monsieur Isidore BLOUIN DU BOUCHET, propriétaire, demeurant à la Gatoisère, commune de Jarzé, usufruitier pour partie;

Et en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de première instance de Segré, le premier juin mil huit cent cinquante-huit, enregistré et signifié, homologuant deux délibérations du conseil de famille des mineurs DU MAS, tenues sous la présidence de monsieur le juge de paix du canton du Lion-d'Angers, les vingt-sept octobre et vingt-deux décembre mil huit cent cinquante-sept;

Il sera procédé, aux jour et heure ci-dessus indiqués, en l'étude et par le ministère de M^e DELY, notaire à Angers, commis à cet effet, à la vente

judiciaire, au plus offrant et dernier enchérisseur et après l'accomplissement des formalités légales, des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION : ARTICLE PREMIER.

La pièce de terre de l'Arche, située commune de Châteauneuf-sur-Sarthe, de la contenance de cinquante-trois ares.

ARTICLE DEUXIÈME.

La pièce de terre des Marionnières, située commune des Rosiers, contenant soixante-un ares quatre-vingt-dix centiares.

ARTICLE TROISIÈME.

La pièce de terre de la Malabris, située commune de Brissarthe, contenant quatre-vingt-cinq ares.

MISES A PRIX :

Les pièces ci-dessus désignées seront vendues sur les mises à prix suivantes :

La pièce de l'Arche, sur la mise à prix de	1,200 f.
La pièce des Marionnières, sur celle de	1,500
La pièce de la Malabris, sur celle de	1,500
Total.	4,200 f.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o En l'étude de M^e DELY, notaire à Angers;

2^o Et en celle de M^e TERRIEN, avoué à Segré.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.

Segré, le vingt-cinq novembre mil huit cent cinquante-huit.

F. TERRIEN.

Enregistré à Segré le vingt-cinq novembre mil huit cent cinquante-huit, folio 41, case 2. Reçu un franc dix centimes, décime compris.

(588) Signé : GILLET.

Etude de M^e MAUBERT, baissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE Par autorité de Justice.

Le mercredi 1^{er} décembre 1858, à 11 heures, et jours suivants, s'il y a lieu, au domicile du sieur INGRAND, graveur à Saumur, rue de Fenet, il sera, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers consistant en :

Une machine à vapeur avec sa chaudière, ses tuyaux et tous accessoires, plusieurs tours à percer des perles, etc.; outils de graveur et guillocheur de toute sorte; une bascule, meubles menblants, vaisselle, batterie de cuisine, linge, bois de chauffage, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant. (589)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HÉLAUDAIS FILS ET C^o.

Les créanciers de la faillite de la société Hélandais fils et C^o de Saumur, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter le mardi 7 décembre prochain, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(590)

Il a été perdu, samedi soir, UNE BOURSE contenant 240 fr. environ; en billet, or et argent.

S'adresser au bureau Journal. (591)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PETITE MAISON,

Avec jardin et une vigne,

Contenant cinq ares cinquante centiares, le tout situé à la montée du Fort, avec deux entrées.

S'adresser à M^{me} GROBOIS, rue de la Cocasserie. (592)

HOSPICE DE MONTREUIL-BELLAY.

IMMEUBLES

A AFFERMER

Aux enchères publiques,

Par le ministère de M^e PATOUILLE, notaire à Montreuil-Bellay,

En l'une des salles dudit hospice, à Montreuil-Bellay, le mardi 28 décembre 1858, à midi.

Ces immeubles, situés en la commune de Montreuil-Bellay, seront affermés en cinq lots, SAVOIR :

PREMIER LOT.

Un hectare 3 ares 40 centiares de terre et vigne, dits la Grande-Vigne, sis en Chalopin, compris au plan cadastral sous le n^o 95, section F.

2^e LOT.

1^o Soixante-six ares de vigne, sis en Griffier ou Saint-Hilaire, compris au plan cadastral n^o 1173, section C.

2^o Quatorze ares de terre, aux Cloiseaux, joignant le chemin de Lernay, n^o 301, section F du plan cadastral.

3^o Et 9 ares 40 centiares de terre, aux Cloiseaux, joignant M. Neveu, compris sous le n^o 357, section F dudit plan.

3^e LOT.

1^o Quarante-cinq ares de vigne, sis à la Butte, canton de la Grande-Champagne, n^o 467, section D dudit plan.

2^o Et 15 ares environ de terre, sis à la Fosse.

4^e LOT.

1^o Seize ares de vigne, sis en Chalopin, dits la Vigne-Colleau, compris sous le n^o 82, section F du plan cadastral.

2^o Sept ares 70 centiares de vigne, sis aux Courcaillères ou Paratières, n^o 924, section G du plan cadastral.

3^o Quatre ares 60 centiares en jardin, sis au quartier d'Ardenne, de Montreuil, n^o 26, section H du plan.

4^o Et 3 ares 70 centiares de pré, dits le Pré-Mathurin, n^o 895, section A dudit plan.

5^e ET DERNIER LOT.

1^o Vingt-et-un ares 30 centiares de pré, situés dans la Gaudine, joignant M. Hamelin, n^o 1318, section G dudit plan.

2^o Et 15 ares 50 centiares de pré, sis aussi dans la Gaudine, lieu dit les Petits-Prés, n^o 1259, section G.

La durée du Bail sera de 12 années.

S'adresser, pour tous renseignements, soit au Secréariat de l'Hospice, soit à M^e PATOUILLE, notaire, dépositaire du cahier des charges.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

Diverses sommes sur hypothèque.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON ET JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M^{me} veuve SOULARD.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

UN CHIEN D'ARRÊT,

Agé d'un an, race braque pure. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (19)

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES.

Au moyen des CEINTURES A BASCULE IMPERCEPTIBLES et sans ressort, de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés, de Paris, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans souffrance. Aussi nos premiers médecins recommandent-ils cet ingénieux appareil dans les cas de hernies les plus négligées. Ceintures simples, 8 fr.; doubles, 12 fr.; dito ombilicales, 10 fr.; dito hypogastriques, 15 fr. et au-dessus. Contre un mandat sur la poste, la grosseur du corps et le côté atteint. On expédie franco. Maisons centrales à Paris, rue Marengo, 6, et rue Neuve-Saint-Denis, 23. Dépôt à Saumur, chez M. CORIOLE, bandagiste, place de la Bilange. (355)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le